



Bruxelles, le 23.9.2020
COM(2020) 609 final

ANNEX

ANNEXE

de la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

sur un nouveau pacte sur la migration et l'asile

Feuille de route pour la mise en œuvre du nouveau pacte sur la migration et l'asile

Actions	Calendrier indicatif
Un cadre européen commun pour la gestion de la migration et de l'asile	
La Commission:	
<ul style="list-style-type: none"> • propose un règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration, comprenant un nouveau mécanisme de solidarité 	3 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • propose une nouvelle législation visant à mettre en place une procédure de filtrage aux frontières extérieures 	3 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • modifie la proposition de nouveau règlement sur les procédures d'asile afin d'y inclure une nouvelle procédure à la frontière et de rendre les procédures d'asile plus efficaces 	3 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • modifie la proposition de règlement Eurodac afin de couvrir les données nécessaires au nouveau cadre pour la gestion de l'asile et de la migration dans l'UE 	3 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • désignera au sein de la Commission un coordinateur chargé des retours, soutenu par un nouveau réseau de haut niveau pour les retours et une nouvelle stratégie opérationnelle 	1 ^{er} trim. 2021
<ul style="list-style-type: none"> • définira une nouvelle stratégie sur les retours volontaires et la réintégration 	1 ^{er} trim. 2021
L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) devrait:	
<ul style="list-style-type: none"> • rendre pleinement opérationnel le mandat renforcé en matière de retour et apporter un soutien sans réserve aux États membres au niveau national 	4 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • nommer un directeur exécutif adjoint pour le retour 	2 ^e trim. 2021
Le Parlement européen et le Conseil devraient:	
<ul style="list-style-type: none"> • adopter le règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration, ainsi que le règlement sur le filtrage et le règlement révisé sur les procédures d'asile 	2 ^e trim. 2021
<ul style="list-style-type: none"> • accorder immédiatement la priorité à l'adoption du règlement relatif à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile 	4 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • veiller à l'adoption rapide du règlement Eurodac révisé 	4 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • veiller à l'adoption rapide de la directive révisée relative aux conditions d'accueil et du règlement relatif aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile 	2 ^e trim. 2021
<ul style="list-style-type: none"> • veiller à la conclusion rapide des négociations sur la directive «retour» révisée 	2 ^e trim. 2021
Un système robuste de préparation et de réaction aux crises	
La Commission:	
<ul style="list-style-type: none"> • présente un plan de préparation et de gestion de crise en matière de migration 	3 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • propose une législation visant à faire face aux situations de crise et aux cas de force majeure et abrogeant la directive relative à la protection temporaire 	3 ^e trim. 2020
Le Parlement européen et le Conseil devraient:	

<ul style="list-style-type: none"> • accorder la priorité aux travaux sur le nouvel instrument de crise et les mener à bien 	2 ^e trim. 2021
Les États membres, le Conseil et la Commission devraient:	
<ul style="list-style-type: none"> • commencer la mise en œuvre du plan de préparation et de gestion de crise en matière de migration 	4 ^e trim. 2020
Gestion intégrée des frontières	
La Commission:	
<ul style="list-style-type: none"> • adopte une recommandation sur la coopération entre les États membres en ce qui concerne les activités de sauvetage des entités privées 	3 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • présente des orientations destinées aux États membres afin de préciser que le sauvetage en mer ne doit pas être érigé en infraction pénale 	3 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • adoptera une stratégie sur l'avenir de Schengen 	1 ^{er} trim. 2021
<ul style="list-style-type: none"> • mettra en place un forum Schengen 	4 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • créera un nouveau groupe européen d'experts en matière de recherche et de sauvetage 	4 ^e trim. 2020
La Commission, les États membres et Frontex devraient:	
<ul style="list-style-type: none"> • veiller à la mise en œuvre rapide et intégrale du nouveau règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes 	4 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • garantir la mise en œuvre et l'interopérabilité de tous les systèmes informatiques à grande échelle 	4 ^e trim. 2023
Renforcer la lutte contre le trafic de migrants	
La Commission:	
<ul style="list-style-type: none"> • présentera un nouveau plan d'action de l'Union contre le trafic de migrants pour la période 2021-2025 	2 ^e trim. 2021
<ul style="list-style-type: none"> • examinera comment renforcer l'efficacité de la directive sur les sanctions à l'encontre des employeurs 	4 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • intégrera la lutte contre le trafic de migrants dans les partenariats avec les pays tiers 	4 ^e trim. 2020
Collaborer avec nos partenaires internationaux	
La Commission, en étroite coopération avec le haut représentant et les États membres:	
<ul style="list-style-type: none"> • entamera immédiatement les travaux afin d'élaborer et d'approfondir des dialogues et des partenariats adaptés, complets et équilibrés sur la migration 	4 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • augmentera l'aide aux personnes qui en ont besoin et à leurs communautés d'accueil 	4 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • renforcera le soutien apporté pour améliorer les perspectives économiques et lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière 	4 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • accordera une importance accrue à la migration dans la programmation des nouveaux instruments lors du prochain cadre financier pluriannuel 	4 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • examinera les possibilités de nouveaux accords et arrangements européens de réadmission 	4 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • utilisera le code des visas comme mesure pour inciter et améliorer la coopération en matière de facilitation des retours et des réadmissions, tout en se préparant aux nouvelles dispositions du règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration 	1 ^{er} trim. 2021

<ul style="list-style-type: none"> • fera avancer la recommandation sur les voies légales d'accès à la protection dans l'UE, dont la réinstallation 	4 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • développera avec les principaux pays partenaires des partenariats européens destinés à attirer les talents 	4 ^e trim. 2020
Le Parlement européen et le Conseil devraient:	
<ul style="list-style-type: none"> • conclure rapidement les négociations sur le règlement-cadre relatif à la réinstallation et à l'admission humanitaire 	4 ^e trim. 2020

Attirer les compétences et les talents vers l'UE	
La Commission:	
<ul style="list-style-type: none"> • lancera un débat sur les prochaines étapes en matière de migration légale et ouvrira à cet effet une consultation publique 	3 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • proposera un train de mesures relatives aux compétences et aux talents, et notamment une révision de la directive sur les résidents de longue durée et de la directive «permis unique», ainsi que le recensement des options qui existent en ce qui concerne l'élaboration d'un réservoir de talents européen 	4 ^e trim. 2021
Le Parlement européen et le Conseil devraient:	
<ul style="list-style-type: none"> • achever les négociations concernant la directive «carte bleue européenne» 	4 ^e trim. 2020
Soutenir l'intégration pour construire des sociétés plus inclusives	
La Commission:	
<ul style="list-style-type: none"> • adoptera un plan d'action global sur l'intégration et l'inclusion pour la période 2021-2024 	4 ^e trim. 2020
<ul style="list-style-type: none"> • mettra en œuvre un partenariat européen renouvelé pour l'intégration avec les partenaires sociaux et économiques et examinera les possibilités de coopération future dans le domaine de la migration des travailleurs 	1 ^{er} trim. 2021